

**EXEMPLAIRE D'ARCHIVES  
FILE COPY**

**A retourner/Return to Distribution C.111**



Distr.  
GENERALE  
S/10255  
10 juillet 1971  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JUILLET 1971 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES a.1. DE LA MISSION PERMANENTE DU PORTUGAL AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de me référer à la lettre datée du 6 juillet 1971 du représentant permanent de la République du Sénégal, par laquelle celui-ci a saisi le Conseil de sécurité d'une plainte contre le Portugal, et qui a été distribuée sous la cote S/10251.

Mon gouvernement déplore que le Gouvernement sénégalais ait estimé qu'il était de son devoir de demander la convocation du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sans avoir recouru au préalable à la procédure prévue par la Charte pour tenter d'établir par des contacts directs la vérité des faits, comme le Gouvernement portugais l'a toujours désiré et continue de le désirer. Depuis longtemps, le Gouvernement sénégalais se plaint d'incidents qui auraient lieu à la frontière lusitano-sénégalaise et dont il rend systématiquement le Portugal responsable sans jamais d'ailleurs avoir fourni la preuve de ce qu'il avance. En revanche, le Gouvernement sénégalais refuse d'admettre que les Portugais ne cessent d'être victimes d'agressions qui ne peuvent être commises que grâce aux moyens que les autorités sénégalaises mettent à la disposition d'un groupement subversif qui organise, prépare et encourage, sur le territoire sénégalais, des attaques armées dirigées contre les habitants de la province portugaise de Guinée. Les activités de ce groupement s'intensifient du reste depuis quelques mois sur le territoire sénégalais, en raison du désaveu catégorique et de l'hostilité forcère dont il est l'objet de la part de la population de la Guinée portugaise; il est même allé jusqu'à bombarder de façon répétée le territoire portugais et à y semer la mort et la destruction au moyen de canons installés sur le territoire même du Sénégal. D'ailleurs, mon gouvernement n'a laissé passer aucune occasion d'attirer l'attention

du Gouvernement sénégalais sur le fait que tous les problèmes qui se posent dans nos zones frontalières respectives sont dus exclusivement aux activités de ce groupement subversif qui se donne le titre de PAIGC (Partido Africano da Independencia da Guiné e Cabo Verde). Ce groupement s'efforce à tout prix de créer dans ces régions un climat de tension en vue de réaliser son objectif qui est d'attaquer le peuple de la Guinée portugaise; à cette fin, il lui faut en effet empêcher que ne s'établissent entre le Portugal et le Sénégal des relations amicales qui serviraient les intérêts des deux peuples et que le Portugal n'a jamais cessé de désirer, comme le sait fort bien aussi le Gouvernement sénégalais.

Pour ce qui est du contenu de la lettre dont il a été question plus haut, je tiens à attirer l'attention du Conseil sur le fait qu'on a peine à comprendre comment le Gouvernement sénégalais prétend y trouver de quoi fonder une plainte contre le Portugal; en effet, tout ce que dit la lettre est que des mines ont explosé ou ont été découvertes en territoire sénégalais, sans faire état de la moindre circonstance concrète qui permettrait d'élucider l'identité de ceux qui les y auraient posées. Il est du reste indiqué à plus d'une reprise qu'il s'agit de mines de fabrication russe, ce qui tendrait plutôt à confirmer l'hypothèse d'une manœuvre du PAIGC, entreprise dans le but que nous avons déjà dit. Car, nul n'ignore, et les dirigeants de ce mouvement l'ont confirmé eux-mêmes, que leurs armements proviennent en grande partie de cette source. En revanche, il n'existe pas, que l'on sache, la moindre donnée ni le moindre rapport tendant à prouver que des armements russes aient été vendus au Portugal.

Dans un autre passage de la même lettre, il est question des agissements d'un groupe de "mercenaires", ce qui tend à indiquer que le Gouvernement sénégalais lui-même reconnaît avoir affaire à des attentats commis par des bandes du PAIGC, vu que le Gouvernement portugais n'utilise pas les services de mercenaires pour la défense de ses frontières, la protection de sa souveraineté étant assurée par la présence des forces de sécurité portugaises.

Pour toutes ces raisons, mon gouvernement ne saurait convenir que la lettre susmentionnée constitue en aucune façon une accusation justifiée contre le Portugal; il lui semble au contraire qu'il conviendrait de la considérer comme une plainte du Gouvernement sénégalais contre les groupements qui, de l'intérieur même de son territoire, troublent la paix et la sécurité de ses populations et dont le Portugal a eu également à souffrir. Néanmoins, les Portugais qui ont si souvent eu à pâtir des conséquences de la pose subreptice de mines par les terroristes du PAIGC ne trouvent rien de consolant à apprendre que des Sénégalais ont été victimes d'incidents analogues. Etant donné que ces groupes d'irréguliers voués à la violence jouissent de l'hospitalité du Gouvernement de Dakar et des privilèges tout à fait spéciaux que celui-ci leur octroie, ce qui leur permet de donner libre cours à leur inconscience, le Gouvernement portugais estime que c'est en maintenant l'ordre sur son propre territoire et non pas en portant des plaintes gratuites et dénuées de tout fondement contre le Portugal devant le Conseil de sécurité que le Sénégal pourra porter remède aux maux dont il se plaint aujourd'hui et qui ne sont rien d'autre que le fruit de sa propre politique.

Pour sa part, le Portugal repousse avec la plus grande énergie les accusations du Sénégal et dément catégoriquement que la moindre responsabilité lui incombe en ce qui concerne ces prétendus incidents auxquels il n'a pas eu la moindre part.

Je vous serais fort reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité, selon la procédure habituelle.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires a. i. du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Rui de Meira-Ferreira

